

WEBINAIRE

Prévention du sexisme en entreprise

Coût gratuit

Pour répondre au besoin des employeurs privés et leur permettre de mieux appréhender ce phénomène pour mieux le prévenir et agir,



Matinée : 9h à 12 h 30
Aspect théorique

Après midi : de 13 h 30 à 17 h
Atelier pratique

Date limite d'inscriptions
le 12 décembre 2021

Réservé aux entreprises de corse

Date limite d'inscription s

LE 12 DÉCEMBRE 2021

Pour rappel

Les attitudes et comportements sexistes sont un risque pour l'entreprise et ont des répercussions directes sur la santé au travail. Ce module sera l'occasion de faire un focus sur les nouveautés législatives en matière de santé au travail et des jurisprudences actuelles en matière de sexisme et de harcèlement en entreprise et qui entreront en vigueur en 2022.

Ce module est proposé pour répondre au besoin des employeurs privés et leur permettre de mieux appréhender ce phénomène pour mieux le prévenir et agir,

Les objectifs de ce webinaire

Objectif principal : Améliorer la connaissance et la compréhension des agissements sexistes, du harcèlement sexuel, connaître ses obligations en matière de prévention, les risques pour une meilleure prévention.

Objectifs opérationnels : Identifier les comportements pour mieux agir en prévention. Evaluer les risques d'agissements sexistes et de harcèlement, se mettre en conformité.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, outils spécifiques (diaporama, vidéos, quizz...), échanges de pratiques, questionnaire de mise en situation pour mieux appréhender ce phénomène.

Evaluation

Les acquis sont validés par le stagiaire et le formateur

Quiz noté. Il sera remis aux stagiaires :

- Evaluation à chaud en fin de formation
 - Evaluation du formateur en fin de formation
 - Quiz - mise en situation pour évaluer les compétences acquises

Programme

Matinée de 9h à 12 h30

Définir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail

Les nouveautés issues de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail et l'impact sur l'entreprise

Connaître l'étendue des obligations légales et réglementaires de l'employeur

Les nouvelles obligations issues de la loi du 2 août 2021 sur l'évaluation des risques et dates de mises en œuvre

Identifier les auteurs

Connaître les obligations des salariés

Mesurer les risques (risque pénal, risque civil)

Le risque de la faute inexcusable de l'employeur

Ateliers l'après-midi

uniquement sur demande selon le nombre d'inscrits

de 13h30 à 17 h

Prérequis : avoir suivi le module 1 la matinée

Quiz

Etudes des cas concrets basés notamment sur des décisions rendues courant l'année 2020 et 2021 sur la sanction pénale, le risque civil, le manquement de protection

- Analyse de décisions de justice :
- Définir les auteurs
- Les faits
- Analyse au regard des faits et des responsabilités selon la juridiction

Les intervenants



Vannina SAGET
Directrice Régionale chargée l'Egalité
de Corse



Marie ANTHELME
Responsable du Pôle Politique du Travail
DREETS de Corse



Nicole VOTA
Vice Présidente de
l'association Le cap - chargée des
questions d'Egalité H/F au sein de
l'association Le Cap



Dominique Nadaud
Déléguée Départementale aux
Droits des Femmes et à l'Egalité
DDETSPP Haute-Corse



Louissette TIOUCHICHINE-MARET
Directrice juridique spécialisée dans les
questions de harcèlement, formatrice
depuis près de 20 ans.